

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2023**

<b>Date de la convocation : 04 septembre 2023</b> Date d'affichage : 04 septembre 2023	Nombre de membres en exercice : 9 Nombre de votants : 7 Nombre de procuration : 2
<i>L'an deux mille vingt-trois, le huit septembre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le quatre septembre deux mille vingt trois, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en Mairie de GLANDAGE, lieu de séances, sous la présidence de Madame Marie-Claude ORAND</i>	<b>Présents :</b> GRANON Jonathan, ORAND Jean-Luc, ORAND Marie-Claude, QUOILIN Manon, TARPIN Nicole. <b>Absents ayant donné procuration :</b> BINET Jean-Baptiste donne procuration à ORAND Jean-Luc, LEPINAY Pascal donne procuration à ORAND Marie-Claude
<b>Secrétaire de séance : Jonathan GRANON</b>	<b>Absent(s):</b> GERY Mayeul et GONTRAN Sandra

**ORDRE DU JOUR** (ouverture de la séance à 20 heures 00)

1. Création CDD emploi chauffeur de bus scolaire.

Aucun emploi ne doit être créé sur ce poste étant donné qu'il en existe déjà un actuellement.

2. Délibération 2023-33 du 08 septembre 2023 : Devis de faisabilité Centre de Santé

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 30 juin 2020, il n'y a plus de médecin en exercice à CHATILLON EN DIOIS (26).

La commune de CHATILLON a lancé des recherches tous azimuts sans succès.

A ce jour, les seuls praticiens intéressés souhaitent tous être médecins salariés.

Les Maires des Communes concernées (CHATILLON EN DIOIS, MENGLON, SAINT ROMAN, GLANDAGE et BOULC) se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année 2023 pour rechercher des solutions à cette problématique de santé publique.

Il semble que la création d'un Centre de Santé, structure permettant de salarier des médecins et des professionnels de santé, puisse être une solution pour pérenniser une offre de soins médicaux sur le lieu de vie.

Pour s'assurer de la faisabilité de ce projet, il est nécessaire d'être accompagné dans le projet par un bureau d'étude spécialisé.

Cet accompagnement permettrait de sacrifier les aspects économique et juridique, de s'assurer de sa cohérence avec les capacités et les besoins du bassin de vie.

Pour ce faire, les Maires et Élu(e)s concerné(e)s ont retenus la proposition d'accompagnement de MAJ SCOP d'un montant de 3500 €.

Cette dépense sera portée par la Communauté de CHATILLON EN DIOIS.

Il nous est proposé de participer à cette dépense sous forme de subvention versée à CHATILLON EN DIOIS au prorata du nombre d'habitants par rapport à ceux du bassin concerné soit 1634 habitants.

Soit un montant pour la Commune de GLANDAGE de **253.70€** ( $3500 \text{ €} / 1634 = 2.15 \times 118 = 253.70 \text{ €}$ ).

Ce montant pourra être diminué du montant de l'éventuelle participation de la Communauté des Communes du DIOIS. L'excédent à charge étant réparti entre les communes selon les mêmes règles.

**Après en avoir délibéré :**

**7 voix pour**

**0 contre**

**0 Abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

3. Délibération Approbation des études d'avant-projet et demandes de financement pour les travaux d'assainissement du hameau des Combes

Cette délibération n'a pas été votée, elle est ainsi reportée.

4. Délibération 2023-34 – Devis dépose dalle PVC et pose carrelage 3<sup>ème</sup> maison forestière

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de changer les dalles en PVC se trouvant dans la 3<sup>ème</sup> maison forestière.

En effet, les dalles n'ont pas été changées depuis la construction de cette maison, en 1960.

Dans les deux autres maisons, le sol a déjà été changé.

**Après en avoir délibéré :**

**6 voix pour**

**0 contre**

**1 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

5. Décision Modificative – Budget Eau et Assainissement

Une Décision Modificative a été prise sur le Budget Eau et Assainissement :

Diminution sur crédits ouvert : D61523 : Réseaux = 30€

Augmentation sur crédits ouverts : D 71249 : Rev agence eau – redev pollu dom = 30€

**Après en avoir délibéré :**

**7 voix pour**

**0 contre**

**0 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

6. Décision Modificative – Budget Transport

Une Décision Modificative a été prise sur le Budget Transport :

Diminution de crédit au chapitre 021 : 30 000 €

Diminution de crédit au chapitre 026 : 30 000 €

Augmentation de crédit au chapitre 11 : 30 000 €

**Après en avoir délibéré :**

**7 voix pour**

**0 contre**

**0 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.